

**INTERVIEW DU PRESIDENT DE LA COSUMAF
DONNE A LA PRESSE
LORS DES ETATS GENERAUX DE L'ASSURANCE VIE (30 juillet /1^{er} Août 2007)**

Comment le marché financier de l'Afrique centrale pourrait-il s'organiser pour rendre plus efficient les opérations d'assurance-vie ?

Le marché financier, sur les autres places financières telle que celle de Paris, offre de nombreux produits financiers. La multiplicité de ces instruments financiers, répondant aux critères de liquidité, de sécurité et de rentabilité, a fortement participé au développement des compagnies d'assurance. Celles-ci placent ainsi 80% de leur provision technique dans ces produits financiers au nombre desquels figurent les OPCVM, les obligations et les actions. Rappelant que dans la zone CIMA, en 2005 les sociétés d'assurance-vie avaient 47% de leur placement en dépôts à terme ou en liquidités bancaires.

Sur la base de cette réalité, votre question prend tout son sens. En effet, l'attente de nos compagnies d'assurance vis-à-vis du marché financier de l'Afrique Centrale est grande. La réponse que nous apportons s'articule autour de quatre actions à mener

- (i) *accroître la présence des compagnies d'assurance-vie sur le marché financier régional*

En facilitant et encourageant un grand nombre d'émission obligatoire des Etats, des entreprises privées et en incitant les entreprises privées à s'introduire en bourse, on assistera à la création de nouveaux titres financiers que pourraient utiliser les compagnies d'assurance pour placer leurs provisions techniques.

- (ii) *Créer de nouveaux produits qui découlent de la gestion collective de l'épargne et que l'on nomme « OPCVM ».*

Ils seront d'excellents véhicules de placement pour les compagnies d'assurance. Ils sont jugés plus rentables et plus attractifs

- (iii) *Aménager le code CIMA pour tenir compte d'une part de l'existence du marché financier et des nouvelles opportunités de placement afin de modifier les minima et maxima qui, limite l'utilisation des provisions technique et d'autre part de réviser la liste des actifs admis à l'enregistrement des engagements qu'elles peuvent souscrire.*

- (iv) ***Rechercher*** à donner au marché financier des deux espaces économiques (UMOA ET CEMAC) une plus grande taille en oeuvrant à l'unification des trois places boursières

Après ces ETATS GENERAUX DE L'ASSURANCE-VIE, Quelles perspectives Peuvent découler pour le marché financier de l'Afrique Centrale ?

Cette rencontre de grande envergure avec l'industrie de l'Assurance a été édifiante et fructueuse. Tout a été examiné notamment:

*Les obstacles au développement de l'assurance vie ;
L'utilisation du levier fiscal pour rendre attractif ces produits de l'assurance vie ;*

*Le respect de la gouvernance d'entreprise et du contrôle interne ;
Les reformes à entreprendre pour rendre performante cette industrie ;
Les opportunités qu'offre le marché financier.*

Au terme des échanges, il en est résulté plusieurs recommandations. Une commission a été mise en place pour le suivi et la formulation des solutions concrètes. Les autorités de régulation du marché financier de l'UMOA et de la CEMAC sont associées à ce travail. Nous sommes persuadé qu'il en résultera un marché financier efficient et une industrie de l'assurance vie prospère susceptible de contribuer à l'essor du marché financier des deux zones économique

L'alliance entre les banques et les compagnies d'assurance est-elle souhaitable. Cette interaction n'est-elle pas de nature à exacerber la concurrence et nuire au marché financier ?

Le développement de l'assurance vie va de pair avec l'institution de nouvelles bases de coopération avec les banques. Les produits d'assurance sont commercialisés par les banques ; de même que les produits bancaires sont vendus par le réseau des sociétés d'assurances. Cette imbrication des activités consolide le secteur financier et toutes les parties prenantes trouvent leur compte